



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MARANGE-SILVANGE

Préambule et cadre juridique

Depuis la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015, les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) des C.C.A.S. sont modifiées. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé chaque année de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce rapport est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire car il apporte le support nécessaire aux débats concernant les orientations budgétaires et les actions projetées pour le Conseil d'Administration. Ces débats renforcent la transparence financière et l'information des élus et des citoyens.

Concrètement, ce document dresse le bilan qualitatif et financier des activités et du fonctionnement du C.C.A.S. sur l'année écoulée afin d'en tirer des axes de réajustement et d'évolution.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du C.C.A.S. et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

La Ville de Marange-Silvange met le bien-être de ses concitoyens au centre de ses préoccupations et c'est en ce sens que sont dégagées les politiques prioritaires du C.C.A.S.

Présentation de la structure

I _ Le Conseil d'Administration

(art.R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. se compose de dix-sept (17) membres répartis comme suit :

Monsieur le Maire désigné par les textes en tant que Président ; 8 membres élus par délibération du Conseil Municipal en son sein ; 8 membres désignés par arrêté du Maire. Pour ces derniers, il s'agit de personnes qui par leur profession ou leur engagement dans la vie de la collectivité (association...) amènent une plus-value à la compréhension et au bon déroulement des missions du C.C.A.S.

Les membres du conseil

Madame Virginie FOURNIER est adjointe au Maire en charge du C.C.A.S., du logement et du commerce depuis juillet 2022 et vice-présidente du C.C.A.S. depuis son élection du 29 septembre 2022, suite à la démission de Madame Christine ZIMMER-HEITZ.

En 2023, un membre nommé par arrêté de Monsieur le Maire a démissionné ; il a été remplacé par un nouveau membre, suite à la proposition de l'Union Départementale des Affaires Familiales (U.D.A.F.). Monsieur le Maire a pris un arrêté en ce sens le 21 septembre 2023 (arrêté n°87/2023).

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2023.

Le personnel

Depuis septembre 2022, le C.C.A.S. est rattaché au service à la Population et C.C.A.S. regroupant l'accueil, l'état-civil, les élections, le recensement, la gestion des cimetières, l'urbanisme, le foncier, la bibliothèque et l'agence postale pour un total de 12 agents.

Le personnel rattaché plus spécifiquement au C.C.A.S. représente environ 3.4 ETP.

L'année 2023 est marquée par le départ et le remplacement des responsable et responsable adjointe du service à la population et CCAS.

Les actions 2023

Les C.C.A.S. possèdent des missions obligatoires et d'autres facultatives définies selon la politique sociale de chaque commune.

a) Les missions légales obligatoires

L'aide sociale légale (art.L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles) consiste en l'accueil, voire l'accompagnement des demandeurs dans la constitution de dossiers et leur transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM, MDPH, (...). L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le C.C.A.S. oriente aussi quotidiennement des personnes vers les services en capacité de répondre à leurs besoins. L'orientation nécessite une connaissance fine des différents dispositifs, des organismes et de leurs compétences. Il est à noter que l'ouverture des Maisons France Service sur le territoire sont un soutien précieux pour les habitants dans le cadre de leurs démarches administratives. Une Maison France Service devrait prochainement être implantée au local dans les anciens locaux de la Poste.

La domiciliation permet à des personnes sans domicile fixe d'obtenir une adresse postale pendant un an avec possibilité de renouvellement. Ces personnes peuvent ainsi prétendre à l'ouverture de leurs droits (prestations sociales, inscription sur les listes électorales, aide juridique, etc.).

Pour l'année 2023, la domiciliation au C.C.A.S. a concerné une personne, ce qui porte le nombre de domiciliation totale à cinq foyers.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) (art.R.123-1 C.A.S.F. et décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) : Ce diagnostic sociodémographique de l'analyse des besoins sociaux doit faire « l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux », puis mis à jour annuellement.

L'A.B.S. consiste en la collecte et l'analyse des multiples données concernant la population de la Commune. L'objectif est d'évaluer la structure et la dynamique globale de la population, d'effectuer un focus sur les différents publics et les thématiques clés telles, le logement, la santé, l'emploi, la formation, la précarité., évaluer les ressources disponibles sur le territoire, faire des hypothèses sur les besoins qui ne seraient pas couverts pour affiner la politique sociale locale. Bien qu'enrichissante sur la connaissance fine de la population et de ses besoins, cette étude nécessite le recours aux compétences d'un prestataire externe ou d'un profil adapté dans le cadre d'une embauche temporaire. Bon nombre de C.C.A.S. ne peuvent remplir cette obligation en raison du coût élevé de la prestation, de la nécessité de mise à jour annuelle. De plus, l'instabilité économique et sociale actuelle laisse craindre une obsolescence trop rapide des données.

Afin de rester cohérent avec l'évolution des besoins de la population, le C.C.A.S. adapte ses actions et le suivi social en fonction des données qu'il récolte tout au long de l'année, qu'il s'agisse de données chiffrées transmises par les partenaires internes ou externes (Département, bailleurs sociaux, associations...) ou de données plus empiriques (analyse des suivis sociaux, de la récurrence de certaines demandes...).

La lutte contre la pauvreté et les exclusions (article L.115-1 du C.A.S.F.) est un impératif national. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

L'État, les Collectivités Territoriales, les établissements publics dont les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, les organismes de Sécurité Sociale ainsi que les Institutions Sociales et Médico-Sociales poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions.

b) Les missions facultatives

Le C.C.A.S. de Marange-Silvange développe majoritairement des actions sociales facultatives en faveur de l'ensemble de la population.

LES ACTIONS À DESTINATION DES SENIORS

Les séniors, entendu comme les personnes âgées de 60 ans et plus, forment un public très disparate en termes de situation et de besoin. Facilement isolée, une personne dite âgée pourra avoir besoin de services pour le maintien à domicile ou au contraire d'actions pour l'aider à sortir de chez elle et à créer du lien social. Le C.C.A.S. se veut donc à l'écoute de leurs demandes afin d'y répondre au mieux sans pour autant avoir une approche intrusive.

Selon les statistiques de l'Insee, le pourcentage des seniors de 60 à 74 ans suit une courbe croissante (12,8% en 2009 – 13,3% en 2014 - 14,3% en 2020). Concernant la tranche d'âge des personnes âgées de plus de 75 ans, l'évolution apparaît moins marquée (8,4% e 2009 – 9.3% en 2014 – 9.2% en 2020).

Les autres tranches d'âge apparaissent stables voir en diminution par rapport à la population totale.

Selon les projections démographiques pour la Moselle, la moyenne d'âge passerait de 41,7 ans en 2018 à 48,8 ans en 2070, et un tiers des habitants aurait 65 ans ou plus, contre un cinquième en 2018. La population active serait aussi en forte diminution : en 2070, la Moselle compterait 115 000 actifs en moins. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7629926>

1 _ Portage de repas à domicile

Depuis 2020, le service de portage de repas a connu de fortes transformations. La décision d'assurer ce service aux seuls habitants de Marange-Silvange et de Bronvaux est mise en œuvre depuis juillet 2021. Auparavant, le service assurait le portage de repas auprès de nombreuses communes extérieures.

Cette diminution du nombre de communes concernées a, de fait, entraîné une baisse des mouvements budgétaires en dépense et en recette, ce qui a rendu inutile l'utilisation d'un budget annexe.

Fin 2021, le budget annexe du portage de repas a donc été dissous par délibération du conseil d'administration. Les mouvements financiers générés par le service en 2022 ont quant à eux bien été réalisés sur le budget général. Cependant, les résultats budgétaires du budget annexe clôturé n'ont pas pu être intégrés au budget général avant l'exercice 2023 dans la mesure où le compte administratif n'était pas clôturé.

Au cours de l'année 2023, le nombre moyen de clients a fortement diminué, passant de 24 à 14 à partir du mois d'août.

Le service compte un nombre moyen de client de 20 personnes à l'année dont une personne résidant à Bronvaux.

En termes de repas mensuel, la moyenne oscille entre 326 pour la moyenne basse et 464 pour la moyenne haute. Ces données amènent un nombre de repas moyen journalier de 14 repas sur 365 jours, soit environ 19 repas par jour d'activité (5j/semaine).

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de repas Journalier moyen	Nombre de repas mensuel moyen	Nombre de repas annuel
2021	19			
2022	24		407	4889
2023	24 de janvier à aout 2023 14 d'aout à décembre 2023	14 sur 365 jours 19 par jour d'activité	395	4880

Le nombre de client d'un service de portage de repas reste toujours fluctuant en raison notamment de problématiques de santé, de périodes d'hospitalisation ou d'accès en EHPAD. Pour autant, plusieurs clients ont mis en avant des remarques négatives sur la qualité ou la quantité des repas servis et ont suspendu leurs commandes. Ces éléments ont été évoqués avec la direction de la cuisine centrale de l'ESAT lors d'une rencontre organisée en début d'année 2024. Plusieurs points d'amélioration sont en cours depuis mars 2024 considérant les contraintes internes et les plannings des menus déjà élaborés.

L'ESAT de Pierrevillers dispose d'une cuisine centrale ; les repas sont confectionnés dans la mesure du possible à partir de produits frais, locaux, et fait maison. La distribution s'effectue en circuit court. Il est à noter que l'ESAT est un partenaire très réactif qui accepte de mettre en place un nouveau portage de repas rapidement. Par ailleurs, ce partenariat permet de participer à l'emploi de salariés porteurs de handicaps.

Les usagers sont accompagnés dans leur choix de repas par Madame WEIBEL qui peut leur conseiller des aliments correspondants au mieux à leurs besoins en termes d'apports.

Le tarif des repas est calculé en fonction du nombre de composants choisis et de la domiciliation des bénéficiaires (délibération du 1^{er} juin 2022) :

TARIFS	Marange-Silvange	Bronvaux
Repas 5 composants (avec pain) Plus un supplément au choix (facturé au CCAS)	9.30 €	9.95 €
Repas 5 composants (avec pain) Plus deux suppléments au choix	9.90 €	10.55 €

Il est important de préciser que le pain ainsi que les suppléments sont proposés aux clients sans supplément tarifaire, tout en étant facturés au C.C.A.S.

Eléments du budget du portage de repas à domicile

Intitulé des charges	Dépenses			Recettes		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Carburant	1 701,35 €	1 189,94 €	1 135,56 €			
Réparation - Entretien Véhicule	541,00 €	345,96 €	474,06 €			
Assurance des véhicules	783,84 €	749,38 €	673,43 €			
Salaires et Charges Personnel	41 088,95 €	28 624,80 €	18 518,68 €	96 954,35 €	41 236,85 €	49 870,70 €
Alimentation	4 054,99 €	1 346,65 €	1 661,54 €			
Restauration	49 069,12 €	28 624,80 €	32 141,24 €			
TOTAL	97 239,25 €	60 881,53 €	54 604,51 €	96 954,35 €	41 236,85 €	49 870,70 €

Depuis janvier 2024, le contrat de l'agent du service de portage de repas est passé de 22 heures à 20 heures par semaine dans la mesure la majeure partie des situations accompagnées au titre de la veille sociale sont portées par la responsable adjointe du service. Le renouvellement du contrat de madame WEIBEL est effectif jusque fin août 2024 et cette dernière a fait connaître son souhait de faire valoir son droit à retraite.

Le bilan financier du service portage de repas à domicile est déficitaire de 4.733,81€ pour l'année 2023, expliqué par la baisse de nombre de clients et le delta négatif calculé entre le prix facturé aux clients du portage de repas et le coût total de la prestation supporté par le C.C.A.S. (11,19€).

Le contrat actuel avec l'ESAT prend fin le 05 juillet 2024 ; une nouvelle consultation est prévue avant la fin du 1er semestre 2024.

De plus, une nouvelle plaquette d'information mise à jour est envisagée en interne courant 2024.

2 _ Le service de transport accompagné et collectif « le baladeur »

La mise en place du dispositif veille sociale a nécessité une réorganisation du service « le baladeur » et du portage de repas à domicile : évolution du volume horaire hebdomadaire des deux agents, partage des missions selon des temps décernés et organisation d'un binôme de remplacement.

Depuis la reprise de la majorité des situations de veille sociale par la responsable adjointe du service à la population et du CCAS, une nouvelle organisation a été opérée entre les agents chargés du portage de repas à domicile et du transport des personnes à mobilité réduite. Ainsi, le conducteur du baladeur a retrouvé le volume horaire initial de son contrat de travail.

Il est à noter que l'agent chargé du transport accompagné assure aussi la mise en place ou le remplacement des appareils de téléassistance et participe à diverses actions développées par le C.C.A.S.

Etat des déplacements

La mobilisation du service reste stable en 2023.

2023	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Tot
Intra	65	76	85	48	65	59	37	33	61	95	43	39	706
Extra	22	26	37	21	22	28	25	27	19	20	12	09	268
Tot	87	102	122	69	87	87	62	60	80	115	55	48	974

Le transport à la demande répond essentiellement à des trajets intramuros : professions médicales ou paramédicales, pharmacie, hôpital, banque, restos du cœur, mairie, magasins alimentaires, agence postale, visite parent ou amis, coiffeur, goûters...

Une moyenne de 90 trajets aller/retour par mois est constatée pour 2023, dont 33 A/R pour des démarches en lien avec la santé et 30 A/R pour les courses alimentaires.

Le nombre d'utilisateur potentiel sur 2023 s'élève à 62 personnes différentes.

Les éléments chiffrés du fonctionnement du service

Désignation	Dépenses			Recettes		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Carburant	813,99 €	718,71 €	899,88 €	3 425,00 €	3 470,00 €	4 305,00 €
Réparation - Entretien Véhicule	421,42 €	1 732,40 €	0,00 €			
Assurance des véhicules	361,77 €	374,69 €	404,06 €			
Salaires et Charges Personnel	9 916,38 €	10 588,29 €	13 537,09 €			
Frais Affranchissement	229,69 €	229,69 €	162,34 €			
Frais de Télécommunication	140,40 €	140,40 €	140,40 €			
Impression Carnets Le Baladeur	0,00 €	372,00 €	0,00 €			
TOTAL	11 883,65 €	14 156,18 €	15 243,77 €	3 425,00 €	3 470,00 €	4 305,00 €

La ligne « salaires et charges de personnel » montre une augmentation en 2023, expliquée par la majoration du coût salarial depuis octobre 2023.

L'agent du service « le baladeur » est employé depuis juin 2019 sur la base d'un contrat de travail renouvelable accompagné par CAP Emploi. Une aide à l'insertion des travailleurs dits handicapés a permis une réduction des charges salariales jusqu'au 3 octobre 2023. Son contrat de travail est renouvelé jusqu'en septembre 2024. Le coût du salaire chargé sera porté au budget prévisionnel 2024.

La dépense d'investissement de 29.151,26€ liée à l'achat du véhicule électrique a été réalisée (déduction faite de 3000.00€ de bonus éco et de 2.500.00€ de prime à la reconversion).

Il est à noter que le coût du service facturé aux clients du service est resté fixe depuis 2019 :

- habitants de Marange-Silvange : 3,00€ pour 1A/R intra-muros et 6.00€A/R pour les déplacements hors localité.
- habitants de Bronvaux : 4.00€ A/R intra-muros et 8.00€ A/R pour les déplacements hors localité.

3 _ La téléassistance

Au 31 décembre 2023, le C.C.A.S. comptait 34 abonnés dont 33 clients Filien connect et 1 cliente Filien Mobilité. Le prestataire Filien Téléassistance ADMR est le partenaire du C.C.A.S. depuis de nombreuses années.

Une rétrocession financière par le prestataire est proposée pour tenir compte du travail, effectué par l'agent chargé du baladeur, que ce soit pour la mise en place des abonnements, l'installation ou le suivi de l'appareil. La base de cette rétrocession est de 13,20% du chiffre d'affaires HT comme présenté ci-dessous :

FILIEN CONNECT : 13.20 %

FILIEN MOBILITÉ : 13.20 %

FILIEN HABITAT : 6 %

Pour 2023, cela représente une recette de 944.57€ divisée en quatre versements trimestriels, dont le dernier trimestre ne sera perçu qu'en janvier 2024. Ce qui explique l'écart pour 2023.

4 _ Colis de Noël

Pour l'année 2023, les colis ont été distribués le mercredi 13 décembre 2023 après-midi, à la salle André Malraux. Cette action concerne les personnes âgées de 70 ans et plus.

Les membres du C.C.A.S., adjoints aux Maire, conseillers municipaux et conseillers municipaux juniors, bénévoles des goûters des seniors ont été mobilisés pour la meilleure organisation de cette action. Plusieurs C.M.J ont participé au service du goûter proposé ou à l'accueil des seniors.

L'après-midi a été animée par des chants de Noël proposés par les enfants du mercredi éducatif et des conseillers municipaux jeunes, accompagnés par des agents du service enfance jeunesse. Les enfants et les jeunes présents ont géré la loterie organisée pour remettre les box créées en amont avec du matériel de récupération.

Le choix du prestataire retenu pour 2023 est « FLEURONS DE LOMAGNE ».

400 colis personnes seules, pour un coût unitaire de 15,00€TTC, et 200 colis couple pour un coût unitaire de 28.00€ TTC ont été commandés. Dans le cadre de la négociation avec le fournisseur, 20 colis couple restants ont pu être repris ce qui a engendré un avoir en 2024.

Par ailleurs, une information non exhaustive concernant les actions sociales de la ville à destination des seniors a été insérée dans les colis.

Cette remise des colis a été l'occasion pour les seniors de se retrouver autour d'un café et de gâteaux préparés par l'ESAT de Pierrevillers, dans une ambiance intergénérationnelle au grand plaisir de tous.

Une animation visuelle, avec des photos prises lors des actions destinées aux seniors a été concoctée, par monsieur Alain CUERONI.

Les résidents du foyer Bernard DELFORGE et de l'EHPAD annexé à l'hôpital de MARANGE-SILVANGE, précédemment domiciliés dans la ville, se sont vu offrir un présent pour les fêtes de fin d'année.

Le budget réservé à cette action, comprenant les frais liés au goûters et déduction faite de l'avoir, s'élève à 11 586,23€.

5 _ Les goûters des seniors

Organisés par le C.C.A.S. grâce à l'implication de bénévoles, les goûters des seniors se déroulent tous les mardis après-midi, en alternance au centre socio-culturel de Ternel ou à la salle André Malraux à Silvange, de début octobre à fin mars de l'année suivante. Les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de faire appel au service de transport « Le Baladeur » pour s'y rendre

Depuis octobre 2023, plusieurs nouvelles personnes se sont inscrites et participent régulièrement aux goûters. Une moyenne de cinquante personnes, comprenant les bénévoles, se réunit chaque mardi sur la période concernée pour partager de moments de convivialité autour d'un café et faire des activités de leurs choix (jeux de cartes, tricot, crochet, ou discuter tout simplement).

Cette action a représenté un coût global de 2 718,95€ € pour la saison 2022/2023.

6 _ Les ateliers seniors

Un atelier mémoire proposé par la Fédération des seniors Moselle sur une dizaine de séances a dû être suspendu du fait du manque de participants.

Il semble qu'un engagement sur un nombre de séances ne corresponde plus aux souhaits des seniors.

Une réflexion peut être davantage portée sur l'animation de rencontres ponctuelles qui viseraient un public plus large et des thématiques bien plus ciblées.

Exemples :

- Prévention routière, pour un public sénior, en partenariat avec la gendarmerie ;
- Parentalité, pour un public 25-45 ans, en partenariat avec une intervenante de la PMI ;
- Succession et apport d'informations législatives

7 _ Anniversaires Centenaires

Une carte d'anniversaire spécifique est élaborée et envoyée pour l'anniversaire des deux centenaires célébré en décembre.

8 _ Noces d'Or, de Diamant et de Platine

Une réception autour d'un buffet dinatoire s'est déroulé le samedi 08 juillet 2023, salle « André Malraux ». Les convives concernés sont les couples ayant fêté leurs 50, 60, ou 70^{ème} anniversaire de mariage en 2020, 2021, 2022, et 2023. Cette manifestation régulière n'avait pas pu être organisée depuis 2020 en raison du contexte sanitaire puis d'une annulation de date initialement retenue. Vingt et un couples, sur quatre-vingt-quinze couples invités, ont répondu favorablement à cette cérémonie.

Chaque couple s'est vu offert un colis de gourmandises sucrées.

L'animation musicale a été effectuée par madame Peggy HAMANT et des amis musiciens à titre bénévole.

Le budget alloué à cette manifestation s'est élevé à 1 082,23€.

9 _ Repas des seniors

Plus de 800 personnes âgées de 70 ans et plus, accompagnées de leur conjoint ainsi que les bénévoles des goûters ont été invitées aux traditionnels repas des seniors les dimanches 12 et le 19 mars.

Ces deux journées ont réuni 290 personnes (371 personnes en 2020 et 261 personnes en 2022). Une forte baisse des participants est à constater depuis la crise sanitaire.

Les prestations des partenaires retenus ont été fortement appréciées.

Les prestataires choisis pour le repas et l'animation étaient les suivants :

- Apéritif : L'arc-en-ciel des saveurs ;
- Repas : Grégoire Traiteur ;
- Boissons alcoolisées : le Roi des vins de Hauconcourt ;
- Animation : Joseph FERRARO.

Une loterie gratuite a été proposée avec des petits objets et gourmandises ; celle-ci a permis de dynamiser l'après-midi au grand bonheur des participants.

Le budget consacré à cette action s'est élevé à 15.825,82€.

LES ACTIONS CONTRE LA PAUVRETE ET LES EXCLUSIONS

Selon l'Insee, la médiane du revenu disponible par unité de consommation pour la population de la ville est évaluée à 24 080,00€ en 2021.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-57443#chiffre-cle-7>.

Le taux de chômage des 15 à 24 ans est de 24%, celui de la tranche d'âge des 25 à 54 ans est de 8.8%, et celui des personnes âgées de 55 à 64 ans de 13%. Ce qui représente un taux de chômage toute population confondue de 10.9%.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-57443#chiffre-cle-5>.

En 2023, le taux d'inflation s'est élevé à 4.9%, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>

Certains ménages bénéficient de minimas sociaux ou disposent de ressources précaires pour assurer l'ensemble de leurs besoins.

1 _ Les demandes d'aide alimentaire

Le montant des aides alimentaires et financières allouées aux administrés en 2023 s'élève à 3 450,00€. Sur 28 demandes d'aides alimentaire adressées au C.C.A.S, 18 demandes ont recueilli un avis favorable.

Par ailleurs, deux demandes d'aides financière pour un total de 290.96€ concernant des frais d'hébergement en urgence ont été acceptées.

Les demandes d'aides émanent des assistants sociaux du Centre Moselle Solidarités du Département de la Moselle ou de l'Union Départementale des Associations Familiales. En fonction des situations décrites, un contact téléphonique avec le prescripteur, ou un entretien avec le ménage est organisé.

Ces moments d'échanges permettent une évaluation plus globale de la situation et des besoins, ainsi qu'un retour d'analyse et des pistes d'amélioration. Les situations sont abordées d'une manière transversale en lien avec l'ensemble des compétences communales ou intercommunales (logement, activités culturelles, formation, emploi.). En effet, parfois, la précarité de la situation financière découle ou peut être amplifiée par d'autres facteurs. Ces moments d'échange permettent aussi de créer ou de recréer du lien en mettant en avant un service d'écoute et de proximité.

Plusieurs situations démontrent le besoin d'envisager un travail éducatif sur le budget ou des actions autour de l'insertion sociale.

Le montant porté sur le budget primitif concerne l'achat de chèque alimentaire auprès de la société UP Service.

2 _ Soutien financier aux organismes

En 2023, le C.C.A.S. a accordé 2175,00€ de subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

- Croix Rouge Française pour un montant de 300 €,
- SOS Amitié pour un montant de 200 €, charge rattachée début d'année 2024 pour l'exercice 2023
- Lycée Julie Daubié Rombas 200.00€,
- Association CLCV 475.00€,
- SOS Village d'enfants 300.00€,
- Restaurants du cœur 500.00€,
- Association Française pour les sclérosés en plaques 200.00€

A cette somme s'ajoute de reversement du bénéfice de l'action Octobre Rose 2022 de 2 042,05€ auprès de la Ligue Contre le Cancer, ainsi que le montant de l'adhésion de 50,00€ au profit de l'association des Chiens médiateurs.

3 _ Collectes

Partenariat avec le Restaurant du Cœur

Une collecte de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène a été organisée en Mairie du 13 novembre au 4 décembre 2023 au profit de l'antenne locale des Restaurants du cœur. Cette collecte de 80 kg de produits divers s'est avérée bien moindre que celle de l'année passée.

Partenariat avec le Secours Populaire

Le partenariat avec le Secours Populaire Français concernant l'opération « boîtes bonheur » a été reconduit. L'objectif de cette action est de pouvoir offrir un cadeau aux personnes présentes lors du repas de Noël proposé par le Secours Populaire aux familles en situation de précarité. Les « boîtes bonheur » sont composées d'un article chaud, de douceurs à manger, d'articles divers à offrir, d'un objet en lien avec la distraction et la détente, ainsi qu'un mot personnalisé pour les fêtes de fin d'année.

Organisée du 20 novembre au 15 décembre 2023, la collecte des boîtes a rencontré un franc succès.

Les habitants de Marange-Silvange et les agents de la ville ont valorisé cette opération par la constitution de 37 boîtes remises au Secours Populaire Français, section locale de Talange.

Par ailleurs, les enfants du Péricolaire, accompagnés de l'équipe d'animation, se sont mobilisés pour la création de dessins ou de cartes de vœux à insérer dans les boîtes.

Partenariat avec les bikers de l'association la Santa Muerte El Paso

Pour la deuxième année consécutive, les bikers ont organisé une collecte de jouets au profit des enfants et plus généralement des familles en précarité financière pour qui la période de Noël représente souvent un vrai dilemme au regard du coût des cadeaux. Cette action a concerné 18 familles et 20 enfants (familles ayant sollicité une aide alimentaire au cours de l'année 2022 et 2023, familles repérées lors de l'étude du quotient familial calculé pour l'aide au départ en classe transplantée et retour de situations précaires des assistantes sociales du Centre Moselle Solidarités de Hagondange). Familles et enfants ont été reçus dans la salle d'activité de la bibliothèque le 21 décembre 2023.

Partenariat avec l'association French Garrison 501

Cette association était présente lors du salon du livre « feuillets marangeois » et une collecte de peluche avait été organisée. La collecte s'est poursuivie au fil de l'année 2023. Lavées et emballées, les peluches ont été remises à l'association le 4 décembre pour une rétrocession au profit des enfants hospitalisés.

Partenariat avec l'association SOS villages d'enfants

Dans le cadre de l'ouverture d'une maison familiale SAFI (Service d'Accueil Familial Immédiat), le partenariat avec l'association SOS villages d'enfants a permis la collecte de vêtements et jouets pour les enfants de 0 à 17 ans. Au regard de l'ampleur des dons, en plus de la rétrocession à la maison SAFI pour couvrir les besoins, d'autres structures ont bénéficié de cette collecte (la section jeux de la bibliothèque, les salles d'attente famille du Département et MAM les Coco'cinelles).

Partenariat au profit du deuil périnatal

Une collecte a été organisée du 9 janvier au 9 février 2023 au profit du deuil périnatal. Suite à une initiative personnelle, un réseau de collectes d'objets divers (stylos, feutres, crayons et autres objets de papeterie en plastique ou métal, ainsi que brosses à dents, tube d'hygiène dentaire en aluminium capsule de café..) pour être recyclés. Les bénéfices sont reversés à des associations œuvrant au profit du deuil périnatal. Un partenariat avec les établissements scolaires a été réalisé pour une collecte pérenne.

LES ACTIONS VERS LA JEUNESSE

1 _ Opération « Coup de Pousse »

Pour cette année 2023, 63 jeunes nés de 2003 à 2009 ont bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » pour leurs projets.

Le premier motif de demande reste le pack mobilité conduite (49 jeunes concernés), puis le pack études formations (6 jeunes) pour l'achat principalement d'équipement informatique et le pack culture et sport.

Cette année, de nouveaux projets formulés pour débloquer « coup de pousse » sont apparus, notamment : inscription universitaire, achat d'une platine D.J., achat de meubles, stage école de Danse...

	Montant	Nombre de bénéficiaires
Pack Mobilité Conduite	14 450€	49
Pack Etudes Formations	2 534€	6
Pack Culture et Sport	1 999€	6
Logement et aménagement	499.64€	2
TOTAL 2023	19 482.64€	63

2 _ Aides financières en faveur des jeunes

Par ailleurs, le C.C.A.S. soutient financièrement les séjours en colonie de vacances, au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Marange-Silvange, en classes transplantées, ainsi que les stages sportifs ou culturels, selon les quotients familiaux.

En 2023, 8 enfants scolarisés en classe de CM2 de l'école élémentaire de La Rousse et 11 enfants scolarisés en classe de CM2 de l'école élémentaire Felix Midy ont pu avoir une aide concernant leur séjour en classe transplantée. Sur ces 19 enfants, 7 sont accueillis au village SOS.

Les sommes respectives de 900,00€ et 850,00€ ont été versées à VTF Vacances.

LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA SANTE

1 _ Octobre Rose

Dans le domaine de la santé et de la prévention, le C.C.A.S. a poursuivi son action dans le cadre d'Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.

En partenariat avec la Ligue contre le Cancer, le Comité Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, la ville de Bronvaux, le Club Marangeois d'histoire Locale pour leur proposition de circuit pédestre, MS Photos pour leur soutien, Emilie Ferry FRANCA DANCE pour son activité Zumba, la CLCV, les CMJ, les commerçants pour l'organisation d'un point relais des objets roses en vente ou l'attribution de lot de loterie, le mois d'octobre a été animé au profit de la lutte contre le cancer.

Une importante communication a été faite autour de cette action et une tombola a également été mise en place. Plus de 1 000 tickets de loterie ont été vendus pour 150 lots.

Le 15 octobre, une marche rallye avec deux circuits différenciés a réuni 100 marcheurs ou coureurs. Deux bénévoles du C.R.C.D.C. étaient présentes pour offrir des messages de prévention et d'information sur le dépistage du cancer du sein.

La vente d'objets roses et l'organisation de la tombola a permis de rétrocéder un chèque d'un montant de 3.556.00€ au profit de la Ligue contre le cancer le 28 février 2024.

2 _ Opération Brioches de l'Amitié

En partenariat avec les acteurs locaux, le Conseil Municipal des Jeunes de Marange-Silvange, et les bénévoles, 946 brioches ont été vendues. La somme récoltée de 5 199.08 € a été reversée au profit des actions menées par l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne.

Sensibiliser le grand public au handicap intellectuel et collecter des fonds pour financer des actions utiles aux personnes handicapées ou à leurs familles sont les objectifs principaux de cette action.

L'objectif de la campagne de récolte de fonds de 2023, concerne le financement d'une étude de faisabilité de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée et d'un E.S.A.T. (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) à Maizières-Lès-Metz, par un Cabinet spécialisé.

3_ les ateliers prévention santé

En lien avec madame WEIDER, référent de la mutuelle familiale proposée sur le territoire, plusieurs ateliers de prévention santé se sont déroulés au cours de l'année 2023 : découverte phytothérapie, yoga du rire, l'aromathérapie,

LES ACTIONS LOGEMENT

Moselis, Vivest, Batigère et Présence Habitat sont les bailleurs publics présents sur le territoire.

Dans de nombreuses situations, madame Virginie FOURNIER, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du Logement et de l'activité économique, également Vice-Présidente du C.C.A.S., noue des relations partenariales avec les bailleurs publics, que ce soit dans le cadre d'une demande d'accès au logement ou de difficultés diverses (demande d'intervention pour des travaux, savoir habiter, ou difficultés budgétaires). Elle représente la commune en Commission d'Attribution Logement (CAL).

Commissions d'attribution logement MOSELIS

21 commissions se sont tenues avec toujours au minimum 2 logements proposés sur le parc de la commune étant diversifié du T2 au T5.

Commissions d'attribution logement BATIGERE

21 commissions se sont tenues avec entre 1 à 2 logements proposés, peu de pavillons et plus de T3 / T4 en appartement.

Commissions d'attribution logement VIVEST

13 commissions se sont tenues avec entre 1 et 3 logements proposés, quelques pavillons et du T2 au T4 en appartement.

En dehors des demandes de logement, certaines situations relevant des bailleurs ont nécessité l'intervention de la commune :

- 2 dossiers de conflits de voisinage Batigère,
- 1 dossier concernant des tensions conjugales majeures, assorties d'une demande de placement en C.H.S,

- Plusieurs dossiers de veille sur le secteur de la Marjotée (Moselis) en lien avec une problématique d'hygiène et de température d'eau chaude en sortie de canalisation,
- 1 dossier logement insalubre dans le parc privé, dossier transféré à ADIL avec passage de l'expert attendu,
- 1 gestion de situation liée au syndrome de Diogène et risque de résiliation de bail,
- 1 accompagnement dans la gestion de dette locative avec apurement afin d'éviter une procédure d'expulsion, avec Vivest,
- Environ une dizaine d'accompagnement pour demande de logement,
- 11 suivis dans le cadre d'une procédure de logements insalubres avec Batigère,
- 87 demandes de logements en attente d'attribution,
- 82% de demandes abouties concernant les demandes de logement de 2022 et 2023
- Chiffre 2024 : 12 demandes de logements sur Marange-Silvange en cours, dont 8 ménages ne résidant pas dans la localité.

AUTRES ACTIONS DU C.C.A.S.

1 _ Veille sociale

Durant l'année 2023, une dizaine de situations de personnes isolées ont fait l'objet d'une veille et d'accompagnement social par les agents en charge du C.C.A.S. en lien avec les acteurs médico-sociaux locaux (assistants sociaux CMS CD57, cellule APA CD 57, réseau MAÏA, réseau de santé de Metz arrondissement, hôpital, médecin traitant, etc.).

Les personnes suivies sont majoritairement des personnes âgées de plus de 70 ans rencontrant des problématiques différentes. Leur isolement est souvent le déclencheur de la veille sociale par les services du C.C.A.S.

Les problématiques régulières rencontrées sont :

- Des troubles importants de la mémoire ou du comportementaux (syndrome de Diogène),
- Des difficultés dans la gestion du quotidien (paiement des factures, manque de projection budgétaire, compréhension des demandes d'organismes tiers, fourniture en énergie, démarches administratives...),
- L'organisation d'un maintien à domicile avec des prestations adaptées,
- L'inadéquation du logement,

Les recommandations proposées par les agents ne rencontrent pas toujours l'adhésion des ménages, libres de leur choix. Néanmoins, cette décision peut quelque fois nuire à la bonne évolution de la situation.

RÉSULTATS 2023 et ORIENTATIONS 2024

I _ Résultats 2023

a) Section de fonctionnement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
011 – Charges à caractère général	106 510,00 €	77580,60 €
012 – Charges de personnel	140 000,00 €	130 185.45 €
65 – Autres charges de gestion courante (aides et secours d'urgence)	116 516,48 €	30 453.85 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	3 198,21 €	3 198,21 €
TOTAL DÉPENSES	366 224,69 €	241 418,11 €

	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2022	168 974,69 €	168 974,69 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes	39 550,00 €	54 296,60 €
74 – Dotations et subventions	151 200,00 €	151 300.99 €
75 – Autres produits de gestion courante	6 500,00 €	6 990,23 €
77 - Produits exceptionnels		433,20 €
TOTAL RECETTES	366 224,69 €	381 995.71€

Le chapitre 65 retrace les jeux d'écriture entre les crédits de paiements prévus dans le cadre des autorisations d'engagement du dispositif « coup de pouce » et les dépenses réelles de l'année.

La subvention communale pour l'année 2023 s'est élevée à 150.000€.

Les régies du portage de repas et du baladeur ont quant à elles engendré une recette de 54 296,60 €.

L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures comprend l'intégration du budget annexe du Portage effectué en juin 2023.

Pour l'exercice 2023, en section de fonctionnement, le delta des dépenses entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à -124 806,58€. Celui des recettes s'élève à +15 771,02€. L'exercice 2023 démontre un résultat déficitaire de 28 397,09€. L'excédent reporté permet la lecture d'un report d'excédent de fonctionnement de 140 577.60 €.

b) Section d'investissement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
2182 – Matériel de transport	37 244,76 €	29 151,26 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	2 850 €	1 953,60 €
2184 - Mobilier (projet achat frigo solidaire)	3 000,00 €	€
TOTAL DÉPENSES chapitre 21 – immobilisations corporelles	43 094,76 €	31 104,86 €
	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
001 – Excédent d'investissement reporté	83 491,34 €	83 491,34 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 198.21 €	3 198.21 €
10 – Dotation, fonds divers et réserves	62,22 €	62,22 €
13 – subvention transf.Etat et Etablissement nationaux	2 500.00 €	0 €
21 – immobilisations corporelles	2 593,50 €	0 €
TOTAL RECETTES	91 845,27 €	86 751,77€

Pour l'exercice 2023, en section d'investissement, les dépenses concernent l'achat du véhicule électrique pour le service de transport « le baladeur » et deux ordinateurs pour les agents du CCAS.

Le delta des dépenses entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à 11 989,90 €. Concernant le delta entre les recettes prévisionnelles et celles réalisées, il s'élève à 5 093,50 €.

En investissement, l'exercice 2023 démontre un résultat déficitaire de 27 844,43€. L'excédent reporté, issu des écritures d'ordres en lien avec les amortissements et de l'intégration du budget annexe du portage de repas, amène un excédent d'investissement de 55 646.91 €.

II _ Orientations 2024

L'année 2023 a de nouveau été marquée par des changements humains, tant au niveau du Conseil d'Administration avec l'arrivée d'un nouveau membre nommé, qu'au niveau des agents avec le remplacement de la responsable et de la responsable adjointe du service.

Ces changements ont une nouvelle fois engendré une appropriation du fonctionnement du C.C.A.S., des dispositifs et des actions déployées ainsi qu'un changement de dynamique et de méthodes de travail.

Les actions prévues se sont déroulées avec succès et certaines prévues n'ont pas pu se concrétiser, telles la boîte focus seniors ou les frigos solidaires. Une étude plus fine de ces deux dispositifs s'est révélée nécessaire.

Pour cette année 2023, plusieurs objectifs guideront les interventions du C.C.A.S. :

- **Poursuivre et renforcer la veille et l'aide sociale :**

Une charte de veille sociale va être élaborée pour définir les contours de ce dispositif et apposer un cadre d'accompagnement. En effet, de nombreuses démarches peuvent être réalisées au nom de la personne sans pour autant que le service dispose d'un mandat permettant aux agents de les réaliser en leur nom. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de notifier les moyens proposés en tenant compte de l'incertitude du résultat obtenu. De plus, le manque d'adhésion potentielle ou la présence de limites peuvent conclure à un échec de l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, la consolidation des partenariats existants avec le Département, les associations dédiées, la Police Municipale et la Gendarmerie sera opérée.

La rencontre régulière des demandeurs d'aide alimentaire se poursuivra. Le C.C.A.S. reste à l'écoute de nouvelles aides à envisager en fonction des situations rencontrées. Par exemple la prise en charge potentielle pour certains seniors de leur abonnement FILIEN afin d'éviter le renoncement à ce dispositif et la mise en danger par manque de finances ou la prise en charge de nuitées d'hôtel dans des situations d'urgence (logement inhabitable, départ contraint du domicile..).

De plus, un projet autour de la fracture numérique est en cours d'étude.

Enfin le Règlement Général sur la Protection des Données sera mis en place et l'information sera matérialisée sur les courriers qui amènent à la production de justificatifs.

- **Renforcer la prévention et le travail autour de la santé :**

Le C.C.A.S. poursuivra ses actions telles qu'Octobre Rose mais il est souhaitable qu'il mette en place des leviers bien plus concrets. La mise en place de la boîte « Focus Seniors » pour permettre une prise en charge très rapide des personnes en cas d'incident n'a pu se concrétiser en 2023 et sera opérationnelle en 2024. La dénomination retenue suite à un sondage est « boîte Vita'le ». Par ailleurs la mise en place de rencontres thématiques ponctuelles animées par des intervenants extérieurs est envisagée telles la prévention routière pour les seniors, les conduites addictives, les violences intra-familiales par exemple.

Prochainement un atelier de 6 séances va débuter autour de l'équilibre alimentaire et l'activité physique douce auprès d'un profil sénior. Cet atelier est porté par l'ASEPT et financé par les caisses de retraite.

- **Accroître les liens avec les habitants et entre les habitants :**

Le contexte de ces dernières années a été particulièrement défavorable à maintenir des dynamiques de groupe et d'entraide. La crise sanitaire semble avoir aggravé un processus d'individualisation et de méfiance des autres.

Pour autant, le C.C.A.S. a de plus en plus de demandes qui laissent entendre que la population souhaite retourner vers le collectif ; le collectif à l'échelle territoriale, car les habitants sont attachés à leur identité communale.

Toutes les actions existantes favorisant le lien social seront maintenues (goûters des seniors, colis de Noël, repas des anciens, ...) Nous tenterons par ailleurs de renforcer les actions apportant de l'animation du territoire et du bien vivre ensemble, telles les différentes collectes.

Le projet d'implantation de frigo solidaire sera repris et envisagé sur une approche globale.

Une restauration sera prochainement proposée à un public senior dans une salle adaptée au sein de la cantine scolaire.

Quatre séances sont programmées en lien avec l'association 17.91 dans un objectif intergénérationnel. Il sera proposé à un groupe de seniors de mobiliser leur part créative dans la confection de box à destination des jeunes. Ces ateliers et rencontres pourront être l'occasion de créer du lien entre les générations et d'envisager d'autres actions par la suite.

- **Rester attentif aux ménages en situation de précarité économique ou sociale**

Le C.C.A.S est le premier maillon administratif de solidarité et doit rester vigilant, réactif et proposant dans la couverture des besoins de la population. L'accompagnement vers une évolution positive de la situation sera mobilisé.

Dans cette orientation, un rapprochement du service enfance-jeunesse sera opéré pour la remise en place de la contribution possible du C.C.A.S aux frais de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des enfants, selon le quotient familial des ménages.

- **Soutenir la jeunesse :**

Le C.C.A.S. poursuivra le dispositif « Coup de Pousse » pour lequel une communication plus importante sera progressivement envisagée. Il apparaît opportun de repenser ce dispositif dans une approche plus globale en amenant les jeunes à développer une démarche citoyenne en contrepartie de l'aide financière apportée : participation à la vie locale, heure de bénévolat dans le monde associatif (...).

- **Redynamiser les services du portage de repas et du baladeur :**

Afin de tendre à cet objectif, plusieurs pistes sont en cours de réflexion. Dans un premier temps, le baladeur pourra être mobilisé pour le transport des seniors souhaitant prendre leur repas à la cantine. Par ailleurs, une réflexion est portée autour d'un service de récupération de courses en drive ou tout autre service répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Deux agents sont recrutés à temps partiel pour la gestion des deux services. Compte tenu du prochain départ en retraite de l'agent chargée du portage de repas et de l'activité actuelle des deux services, une réflexion globale sera posée.

Nous gageons sur l'édition de nouvelles plaquettes d'information pour maintenir voire développer ces deux services.

Le budget 2024

I _ Section de fonctionnement

A) Dépenses

De manière générale et dans le cadre des orientations présentées ci-dessus, il n'est pas prévu d'augmentation des dépenses prévisionnelles en 2024. Celles-ci devront être maîtrisées pour respecter les lignes prévisionnelles du budget primitif.

Plusieurs projets évoqués lors du précédent rapport d'orientation budgétaire n'ont pas pu être mis en œuvre du fait du changement de personnel et de la multiplicité des actions déployées en 2023. De plus, certains nécessitent une approche plus approfondie qui occasionnera certainement l'investissement des membres du Conseil d'Administration lors de réunions de travail (frigo solidaire).

011 / Charges à caractère général

La plupart des frais généraux liés au fonctionnement même de la structure et de ses services (carburant, télécommunication, fournitures de petits équipements, fournitures administratives, télécommunication...) restera stable en 2024 ; certaines lignes seront minorées pour tenir compte des dépenses réelles de 2023.

Le poste carburant ainsi que les fournitures de petit équipement (frais de réparation de voiture en interne) seront diminués du fait de l'achat d'un nouveau véhicule électrique.

Le projet d'achat de vêtements de travail, habillement prévu pour l'identification des services du baladeur et du portage de repas, n'a pas été réalisé en 2023. Du fait de l'instabilité du service portage de repas, les dépenses non obligatoires sont provisoirement gelées.

Une plaquette de communication en interne est envisagée pour limiter les dépenses.

Des démarches vont être entreprises auprès des cuisines centrales locales avant la fin du premier semestre 2024 compte tenu de la fin du contrat avec l'ESAT de Pierrevillers début juillet 2024.

Au regard de l'inflation et de l'incertitude du coût de la prochaine prestation, la ligne contrat de prestation de service sera légèrement augmentée.

L'enveloppe allouée aux « Fêtes et cérémonies » couvre l'ensemble des dépenses nécessaires pour la réalisation des actions annuelles telles qu'Octobre Rose, la Cérémonie des anniversaires de mariage, les repas des seniors (...). Le projet « Boite Vita'le » est relancé pour 2024 et le budget prévu pour l'acquisition de ces boîtes est compris sur cette ligne budgétaire. Le projet d'édition d'un livret senior, afin de recenser l'ensemble des services proposés aux seniors par le C.C.A.S. mais également les numéros utiles (Pôle autonomie, Police municipale, Urgences, ...), reste d'actualité. Une première information succincte a été délivrée lors de la distribution des colis des seniors. Afin de respecter la maîtrise des dépenses, une publication pourrait être élaborée en lien avec le service communication.

Concernant les autres services extérieurs, des rencontres thématiques ponctuelles pour un public plus varié seront privilégiées aux ateliers nécessitant un investissement des personnes sur plusieurs séances.

012 – Charges de personnel

Les changements opérés en matière de personnel, ainsi que les modifications de contrats engendrent une augmentation des charges.

042 – Dotations aux amortissements et provisions

La nouvelle nomenclature M57 prévoit la possibilité de réaliser une dotation aux amortissements prorata temporis et non plus annuelle comme la M14. Concrètement, la dotation aux amortissements peut se faire dès la mise en fonction du bien générateur et non plus au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Cette solution entraîne des calculs de proratisation qui au regard des montants en investissement réalisés par le C.C.A.S. ne semblent pas justifiés. Il est proposé de rester sur le fonctionnement utilisé jusqu'à présent.

Les dotations aux amortissement intégrées au budget annexe clôturé en décembre 2021 n'ont pas été répercutées au budget général. Les annuités de 2022 et de 2023 doivent être rattrapées (21 363,92€) et seront portées au budget primitif 2024 en plus des dotations de

l'année (14 938,18€) . Cet élément amène une charge de dotations majorée, soit 36 302,10€ portée au budget primitif 2024 et a conduit à certains arbitrages dans les dépenses.

65 – Autres charges de gestion courante

La ligne des secours d'urgence n'a pas été complètement utilisée en 2023. Plusieurs situations ont nécessité une aide autre que la remise de chèque service pour couvrir les besoins alimentaires. Cet élément justifie un maintien de la dépense prévisionnelle à l'identique de 2023, notamment compte tenu de l'augmentation des charges des ménages du fait de l'inflation générale.

Concernant le dispositif « Coup de Pousse », 457 jeunes nés entre 2005 et 2010 peuvent prétendre à une aide en 2024. Si l'ensemble de ces jeunes demandait à débloquer ses acquis, cela représenterait une dépense de 133 450,01€. Or, depuis 2015, l'effectivité des demandes montre une dépense en deçà de 20 000 €. Pour 2024, l'application de 40% de la dépense globale sera projetée, et l'inscription de 53 380,00€ prévue.

Enfin, les dépenses en lien avec les demandes de subventions sont maintenues pour 2024. Pour autant, à l'écoute des membres du Conseil d'Administration et dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse des demandes de subventions, de nouvelles modalités seront proposées.

B) Recettes

La recette principale, constituée de la subvention municipale, se montera à 150.000€. Les recettes des trois régies du CCAS peuvent se montrer fluctuantes.

70 – Redevances à caractère social

Il s'agit des recettes effectuées dans le cadre de la régie 14 pour le service du baladeur et de la régie 28 pour le service de portage de repas.

La régie du baladeur a amené une recette de 4 305,00€ et la régie du portage de 49 991,60€ pour 2023, soit un total de 54 296,60€ (14 746,60€ de plus que le montant inscrit au BP 2023). Le delta entre les recettes réalisées de 2023 et 2024 est de 9 589,75€ en positif. Il est cependant envisagé l'inscription d'une moins-value pour 2024 considérant l'incertitude quant à l'évolution du portage de repas.

75 - Autres produits de gestion courante

Cette ligne correspond aux dépôts effectués dans le cadre de la régie 13, régie qui permet l'encaissement des recettes perçues lors des manifestations du C.C.A.S. : location des tables pour la Broc à Fringues, tombola et vente de produits Octobre Rose (...). Le montant de l'inscription au budget primitif 2023 sera reconduite pour 2024.

II _ SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses

21 – Immobilisations corporelles

L'inscription budgétaire 2023 relative à l'acquisition de réfrigérateur concernant le projet frigo solidaire sera reportée au budget de 2024 ; le sujet nécessitera des précisions de mise en œuvre.

B) Recettes

Le chapitre 40 présente l'ensemble des opérations d'ordre, y compris celles du précédent budget annexe. Les deux annuités rattrapées de 2022 et 2023 se rajoutent à celle de 2024 pour un montant total de 36 302,10€.